L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 167. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 7 MAI, 1828. Vol. I

Conditions.—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille [illegible] prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Insertions ne payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui feront publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Lafrance Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bore, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Etats-Unis.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible] est prêt maintenant pour prendre un chargement, au haut de la cale et en prendra aussi au bas du fleuve, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 Mai — BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible], maintenant à prendre charge à la [illegible] pouvant recevoir 300 balles au moins, frêt et passage incessamment. S'adresser à

JOHN MATTON, rue du Canal.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Chester, ayant les deux tiers de sa cargaison chargé, et partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

[illegible] — No. 60 rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

Le beau paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

17 déc. — WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Ketteno, prendra maintenant charge au haut de la rivière, et l'on pourra prendre du coton au sec [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN P. PAYSON.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la cale, et peut prendre encore 100 boucauts de frêt, si l'on se présente immédiatement—pour le quel ou passage, s'adresser à

17 dec. — J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à

déc 17 — BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé et partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

18 Dec. — No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 5 et 25 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowles.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct — *Foster & Hutton.*

On pourrait avoir quelques tonneaux de frêtes s'adressant à W. W. CALDWELL.

18 decembre.

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Havre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barege, Rubans de Taffas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE junr

3 Déc.

500 BOUCAUTS de sucre, prêts à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. — *G. Legendre*

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le brick VIRGINIE, capitaine Prince, partira sous peu. Pour frêt de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février — THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le brick EDWARD, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour frêt desquelles on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, sur le bord du Marché aux Légumes, ou à

6 février — WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick doublé de première classe FRANCES WATSON, capt. [illegible], partira [illegible] engagé, sera bientôt prêt. Pour frêt ou passage, ou pour [illegible] s'adresser à

5 fév — ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERRIMAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, de plus de 1300 balles de coton, sera prêt à prendre chargement pour un des dits ports. S'adresser au capt. à bord ou à

17 déc. — JULES LE BLANC. No. 402 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. J. LUNAR, capt. Pettigrew, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, mercredi prochain. Pour frêt de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

[illegible] — BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été entièrement réparé à neuf à Hamburg, en Septembre dernier, il est doublé à neuf et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. — COTTSCHALK & REIMERS.

POUR BATON-ROUGE.

Plaquemines et les lieux intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les [illegible] et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux arrangements pour les passagers. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. — JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah [illegible] les Vendredis à 10 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. — L. BILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et les [illegible] tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les Mardis et Vendredis à midi. Le frêt sera reçu au bassin [illegible] de la Balize qui chaque lundi soir avant le départ du bateau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à [illegible] MERT, Au Bassin.

17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH,

Lagusse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Samedis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches, dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept — *Joseph T. Baudoc.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussignés :

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures d'estimées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de [illegible] bre de kanton; trois barils anis vert, frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. — *N. Miolon.*

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauts Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

1er mai — JOHN HAGAN & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Treque, femme de Théodore Treque, contre *Théodore Treque son mari,*

SUR motion de P. Cuvellier, Ecr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que la fortune de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement provisoire rendu en cas le 26 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe dès ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant depuis satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir : Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpens de profondeur, un négre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne avec sa fille appelée Louise, un cheval bai, et un taureau avec un bouvillon. Et de plus il est ordonné que le défendeur paie les frais*

4 Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS

Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

**Lesquels frais se montent à la somme de trente piastres et cents, sans compter les honoraires du [illegible]*

Je certifie par la présente que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.

N. FARRIE, Sép. greffier.

Esclave en maronnage.

Est partie maronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse creole de ce pays, nommée *Célestine*, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites taches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Francais et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE,

rue du Quartier, entre Condé et Royale.

15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. Revor, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. [illegible]mento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Enfin les changemens, la boite fumigatoire pour les dames est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains,	$ 16	«
"	6 "	9 «
"	1 "	1 50
La journée d'un nègre dans l'hopital est		1 «

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Duvamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des retentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète des instruments qu'y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine
30 barils farine de bled Sarazin, fraiche
20 fréquins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraiche
3 pipes eau-de-vie de France
Une caisse violons
Un assortiment de pierres à meules.

21 déc — *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. — *A. & Z. Cavelier.*

Pensionnat pour les jeunes Demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mlle. Bouchard pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans cet établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne ;
L'Ecriture,
Grammaire,
Arithmétique,
Géographie, avec des cartes et des globes,

Histoire ancienne et moderne ;
La Mytologie ;
Les belles Lettres ;
Le Dessin ;
La danse ; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées ; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens ; elle se croit donc autorisée à prétendre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale.

1 Avril

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 FEV. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

P. GARDERE,

7 Fév. 6 — *Trésorier de l'Etat.*

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CAROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues du Maine, et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des réparations de tout genre.

12 Jan — R. A. CÔRE.

E. DEBERGUE.

Successeur de J. Gabaroche,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient de rouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaitre les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St. Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J. Gaiblanche, No. 23.

7 mars.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y prueba de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas N°. 23.

10 abril

A VENDRE, un nègre créole, âgé d'environ 28 ans, excellent peintre et vitrier, garanti des maladies et vices prévus par la loi ; il est bon charretier et cocher, très bien connu dans ce pays. Payable à 6 et 12 mois. Il donne $25 de loyer en ce moment ; et le propriétaire ne s'en défait que pour régler un bien de famille.—S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 10 Avril.

JEAN DE CORRES—Docteur en médecine et en chirurgie, des colleges de Madrid et Barcelone, ex-membre résidant de la ci-devant faculté médicale d'émulation de Bordeaux &c. &c. Légalement autorisé pour exercer en tout l'Etat de la Louisiane ; a l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans qu'il a fixé sa demeure au coin de la rue Conde et du Maine, vis-à-vis la Pharmacie de MM. Oriol & Co.

Il se fait un devoir d'avertir le public, qu'ayant perfectionné son éducation médicale dans les écoles, et hôpitaux de France, il en possède l'idiome, presque aussi bien que sa langue natale, et l'Anglais autant qu'il en faut pour être utile aux individus malades de toutes les nations auxquels cette dernière langue est plus familière.

15 avril

HARDES. Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barriques verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18 — Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'oignons de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse : reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec — CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

On a besoin d'une Négresse sachant faire la cuisine, laver et repasser. S'adresser au bureau de l'Abeille.

6 mai

Collège Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité du lieu considérée par des gens compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation ; et il saisira avec empressement cette occasion de leur offrir ses remercimens.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques à Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hautecourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Bodignac Pillé et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de bien observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui est dès-lors impossible d'admettre au nombre de ses élèves jeunes gens au dessus de l'âge de quinze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement.

26 mars.

Enseignement mutuel des Jeunes Demoiselles.

MME. PERDREAUVILLE a l'honneur d'informer le public et particulièrement les mères de famille, que l'état de sa santé ne lui permet pas de rester plus longtemps chargée de l'établissement qu'elle dirige depuis six années.

Les heureux succès de la méthode que Mme. Perdreauville a employée, la portant à croire que les jeunes personnes qui ont commencé chez elle leur éducation, ont le plus grand intérêt à suivre le même mode d'enseignement ; c'est pourquoi elle désirant répondre, autant qu'il est en elle, au désir des mères de famille qui ont bien voulu la confier leurs enfans, elle engagera, par cet avis, qu'elle cherche une personne qui veuille continuer, sur le même plan, une instruction qui a déjà donné d'excellens résultats et où se trouvent toutes les études que exige un cours complet d'études.

Mme. Perdreauville saisit cette occasion de témoigner sa reconnaissance aux dames dont la confiance et la bienveillance ont adouci l'amertume de la tâche pénible qu'elle s'était imposée. Elle croit ne pouvoir mieux leur témoigner sa gratitude, qu'en cherchant à mettre son établissement dans les mains d'une personne digne de leur confiance, qui remplisse honorablement un emploi qu'elle regarde comme fort utile, et qu'elle regretterait de laisser vacant.

Les personnes qui désireraient parler à Mme. Perdreauville la trouveront chez elle depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

10 avril.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'autres vins intérieurs.

300 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Variol de deux dame-jeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 barriques Plomb de chasse patenté.

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour bateaux à vapeur, Chaînes et Bouts, Drips et Brosses.

A vendre par

15 janv. — SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, [illegible] jarres de confitures en boites [illegible] et dorées ; 4 do. rôties blanc ; à vendre par

A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—30 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, à vendre par

7 nov — W. D. JOLLET, rue Lo[illegible]